

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

16/01/2017

Dossier complet le

16/01/2017

N° d'enregistrement

2017-4342

### 1. Intitulé du projet

Création d'une liaison routière départementale  
entre Noirterre (RD938ter) et Faye l'Abbesse (RD725)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département des Deux-Sèvres

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

FAVREAU Gilbert, Président

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6-a)	Construction d'une route classée dans le domaine public du Département d'environ 4.5 km

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Liaison routière d'environ 4.5 km, de 6 m de largeur de chaussée, avec de part et d'autre un accotement d'1.5 m de largeur ainsi qu'un fossé de collecte des eaux de ruissellement de la plateforme routière, puis un second fossé recueillant les eaux des terrains naturels adjacents des bassins versants traversés. Régulation et décantation des eaux recueillies de la plateforme routière dans 3 à 4 bassins de rétention.

## 4.2 Objectifs du projet

Améliorer les conditions d'accès au futur centre hospitalier du nord Deux-Sèvres à Faye L'Abbesse pour les usagers depuis Thouars, avec une mise en service de cette liaison routière concomitante à la mise en service du futur CHNDS à l'automne 2018.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La conception du projet s'appuie sur une logique de moindre impact, par un tracé évitant au maximum les impacts environnementaux, s'appuyant sur une trame viaire existante entre Noirterre et le Haut Bertin, évitant une zone d'enjeux environnementaux forts entre le Jaubertin et La Guignonière, préservant les haies et les arbres d'intérêt environnemental et de qualité patrimoniale, notamment par des passages du tracé à l'ouest des voies et chemins concernés.

Le tracé empiète légèrement sur deux parcelles boisées en bordure de la voie communale desservant le Haut Bertin, préservant les bâtiments de cet ancien siège d'exploitation agricole.

En outre, des mesures de compensation sont prévues dans le cadre du projet, notamment par des reconstitutions de haies, par des plantations d'arbres, par des tailles préalables adaptées d'arbres protégés à proximité.

De plus, les bassins prévus de rétention, collectant les eaux de ruissellement de la plateforme routière, contribueront au moindre impact du projet sur le milieu récepteur, avec un dimensionnement respectant le débit de fuite imposé par le SDAGE, à savoir 3l/s/ha.

Le parti d'aménagement routier vise à limiter au maximum les mouvements de terre (déblais et remblais), les caractéristiques du terrain naturel étant en pente douce.

Les travaux sont programmés prévisionnellement sur l'année 2018, avec la prévision de prescriptions techniques visant au moindre impact dans cette phase de réalisation, notamment pour les circulations des engins de chantier, pour la diminution et la gestion des déchets de chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant la réalisation des travaux, les accès des riverains seront à maintenir, des alternatives de desserte des villages et des parcelles étant existantes par le réseau des voies communales et des chemins ruraux.

Après la mise en service de cette liaison routière, le trafic prévisionnel moyen journalier y est estimé inférieur à 1000 véhicules dans les 2 sens de circulation, dont peu de poids lourds.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur L'EAU  
 Dossier de demande d'autorisation de défrichement  
 Dossier de mise en compatibilité des PLU de Faye l'Abbesse et de Bressuire (Noirterre)  
 Dossier d'Enquête Parcellaire avec DUP

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation unique IOTA

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur:	4.5 km
Largeur de chaussée	6 m
Largeur d'accotements	1.5 m de part et d'autre
Surface d'emprises	7 à 8 ha environ dont les bassins de rétention

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Noirterre (Bressuire)  
Geay  
Faye-l'Abbesse

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

De RD938 ter à Noirterre: Lg 46°52'10"64 Lt 0°23'01 65"  
par Geay  
à RD725 à Faye-l'Abbesse: Lg 46°50'02 11" Lt 0°23'22 37"

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**


<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zones naturelles et agricoles, classées N et A aux PLU de BRESSUIRE (Noirterre) et de FAYE-L'ABBESSE

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de BRESSUIRE (Noirterre) approuvé le 04 novembre 2010

PLU de FAYE-L'ABBESSE approuvé le 08 septembre 2011

nb: GEAY sous RNU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin du Thouet
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La terre végétale décapée sous l'emprise routière sera réutilisée pour les aménagements paysagers du projet. L'étude du projet routier envisage un équilibre déblais remblais, avec de faibles mouvements de terre, pour un tracé présentant un profil en long épousant au mieux les pentes douces du terrain naturel.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux des carrières locales seront mis en oeuvre pour la construction de la structure de la chaussée de la liaison routière.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conception du projet s'appuie sur une logique de moindre impact, par un tracé évitant au maximum les impacts environnementaux, s'appuyant sur une trame viaire existante entre Noirterre et le Haut Bertin, évitant une zone d'enjeux environnementaux forts entre le Jaubertin et La Guignonière, préservant les haies et les arbres d'intérêt environnemental et de qualité patrimoniale, notamment par des passages du tracé à l'ouest des voies et chemins concernés. Le tracé empiètera légèrement sur deux parcelles boisées en bordure de la voie communale desservant le Haut Bertin, préservant les bâtiments de cet ancien siège d'exploitation agricole. En outre, des mesures de compensation sont prévues dans le cadre du projet, notamment par des reconstitutions de haies, par des plantations d'arbres, par des tailles préalables adaptées d'arbres protégés à proximité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, les bassins prévus de rétention, collectant les eaux de ruissellement de la plateforme routière, contribueront au moindre impact du projet sur le milieu récepteur. Le parti d'aménagement routier vise à limiter au maximum les mouvements de terre (déblais et remblais), les caractéristiques du terrain naturel étant en pente douce. Les travaux sont programmés prévisionnellement sur l'année 2018, avec la prévision de prescriptions techniques visant au moindre impact dans cette phase de réalisation, notamment pour les circulations des engins de chantier, pour la diminution et la gestion des déchets de chantier.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la liaison routière traverse des terrains naturels et agricoles.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de réalisation nécessiteront l'utilisation d'engins classiques de travaux publics routiers (camions, pelleteuses, niveleuses, finisher, compacteurs, ...), générant du bruit à leur usage; ces travaux seront réalisés en horaires habituels de travail de jour en semaine. Le trafic routier empruntant cette nouvelle route générera du bruit en lien avec cette circulation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls des compacteurs vibrants seront utilisés pour la mise en place de matériaux routiers dans la structure de chaussée. Le tracé envisagé est éloigné à minima d'environ 100 m des habitations les plus proches.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des gaz issus des moteurs à combustion des véhicules et des engins utilisés pour la construction de la liaison routière et des véhicules circulant ensuite sur cette infrastructure routière</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux de ruissellement de la plateforme routière dans les exutoires des bassins versants du milieu naturel traversé</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets de chantier lors des travaux de construction de la liaison routière</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Activité agricole potentiellement</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de liaison routière entre Noirterre et le futur CHNDS à Faye-l'Abbesse traverse principalement des terrains agricoles dont certains secteurs présentent un intérêt écologique, sans se superposer avec des zones recensées comme hébergeant des enjeux majeurs pour la biodiversité.

Des études préalables (inventaires faunistique et floristique) ont permis d'identifier les secteurs à enjeux du fuseau d'études et les enjeux environnementaux du projet.

Sur cette base, un projet de tracé a été conçu dans une démarche d'évitement maximal des impacts, et par une conception adaptée, ce projet a pris en compte les contraintes environnementales, préservant une grande partie des secteurs sensibles et des éléments patrimoniaux, prévoyant des mesures de réduction d'impact et de compensation des impacts résiduels.

Egalement, les phases de chantier et d'exploitation ultérieure, sont prévues sur les mêmes principes.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diaporama d'avancement à septembre 2016 de l'étude environnementale engagée depuis Mars 2016 et confiée au bureau d'études AEPE GINGKO.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NIORT

le,

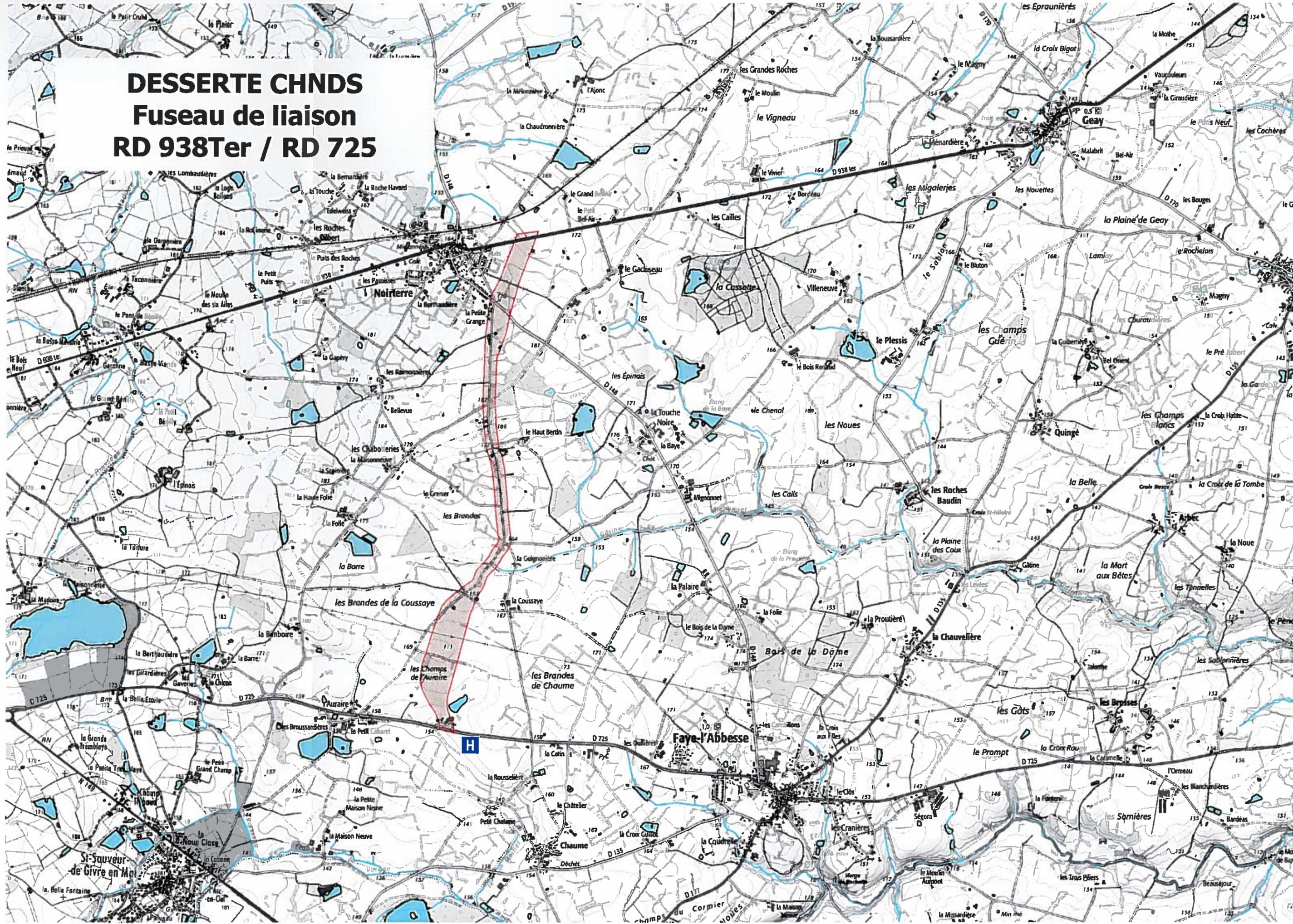
09 Janvier 2017

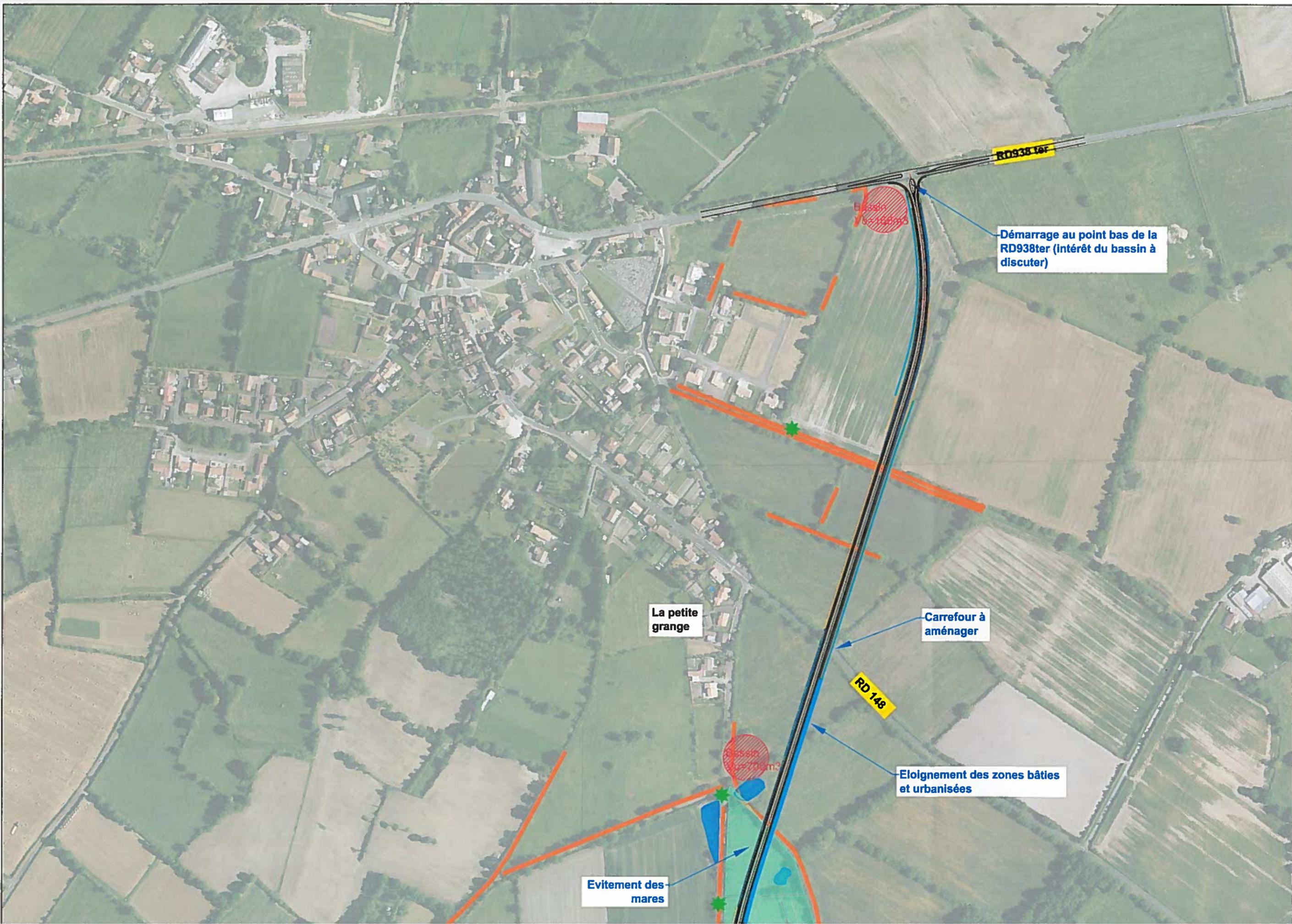
Signature

Le Président  
du Conseil Départemental  
des Deux-Sèvres

Gilbert FAVREAU

# DESSERTE CHNDS Fuseau de liaison RD 938Ter / RD 725





RD 938ter

Démarrage au point bas de la RD938ter (intérêt du bassin à discuter)

Bassin  
168m³

La petite  
grange

Carrefour à  
aménager

RD 148

Eloignement des zones bâties  
et urbanisées

Bassin  
70m³

Evitement des  
mares

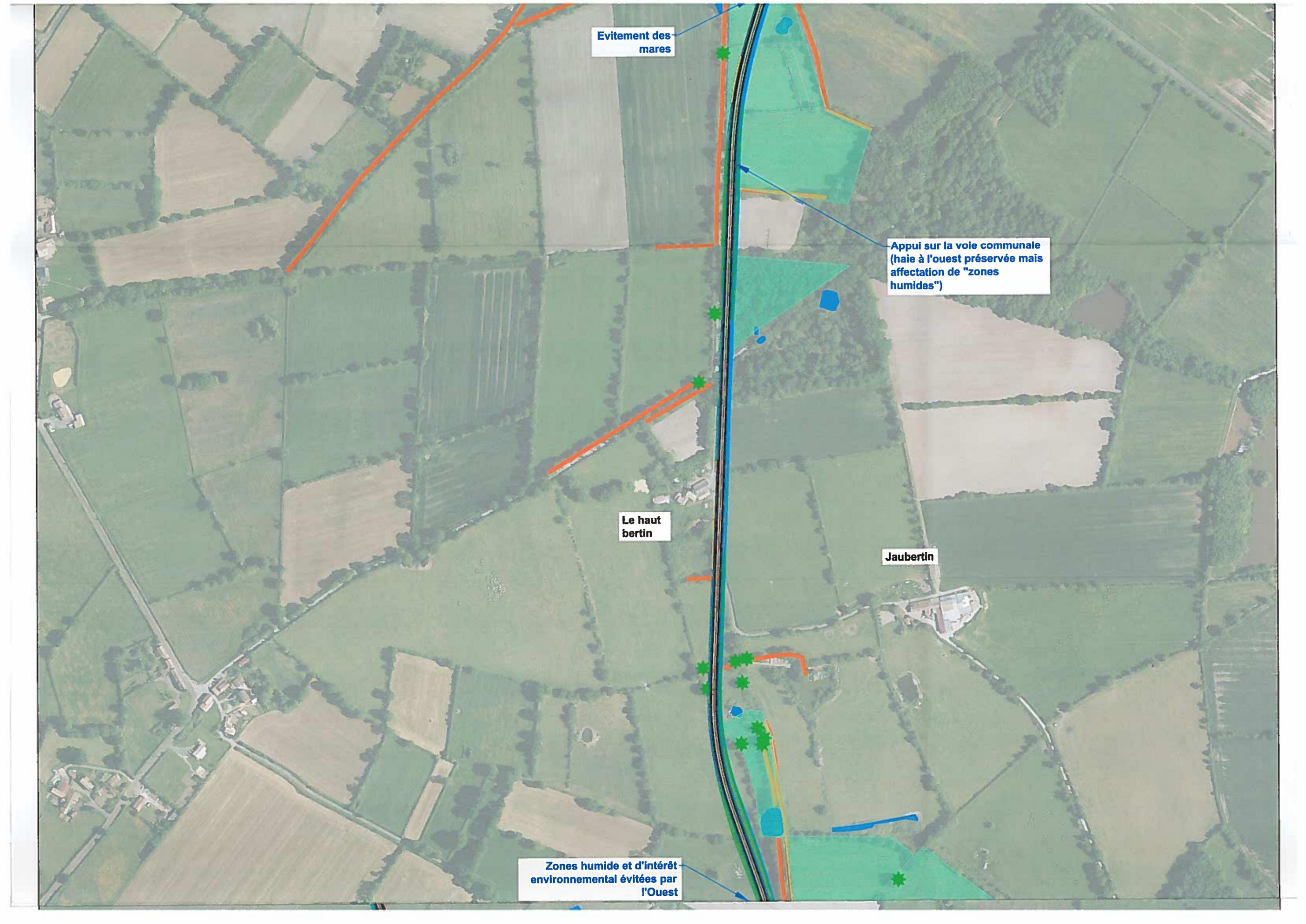
Evitement des mares

Appui sur la voie communale (haie à l'ouest préservée mais affectation de "zones humides")

Le haut bertin

Jaubertin

Zones humide et d'intérêt environnemental évitées par l'Ouest



Zones humide et d'intérêt  
environnemental évitées par  
l'Ouest

Le grenier

La Guignonnière

Tracé à coté du chemin  
existant (préservation des  
haies et maintien des  
circulations agricoles)

Passif  
AU=1200m<sup>2</sup>

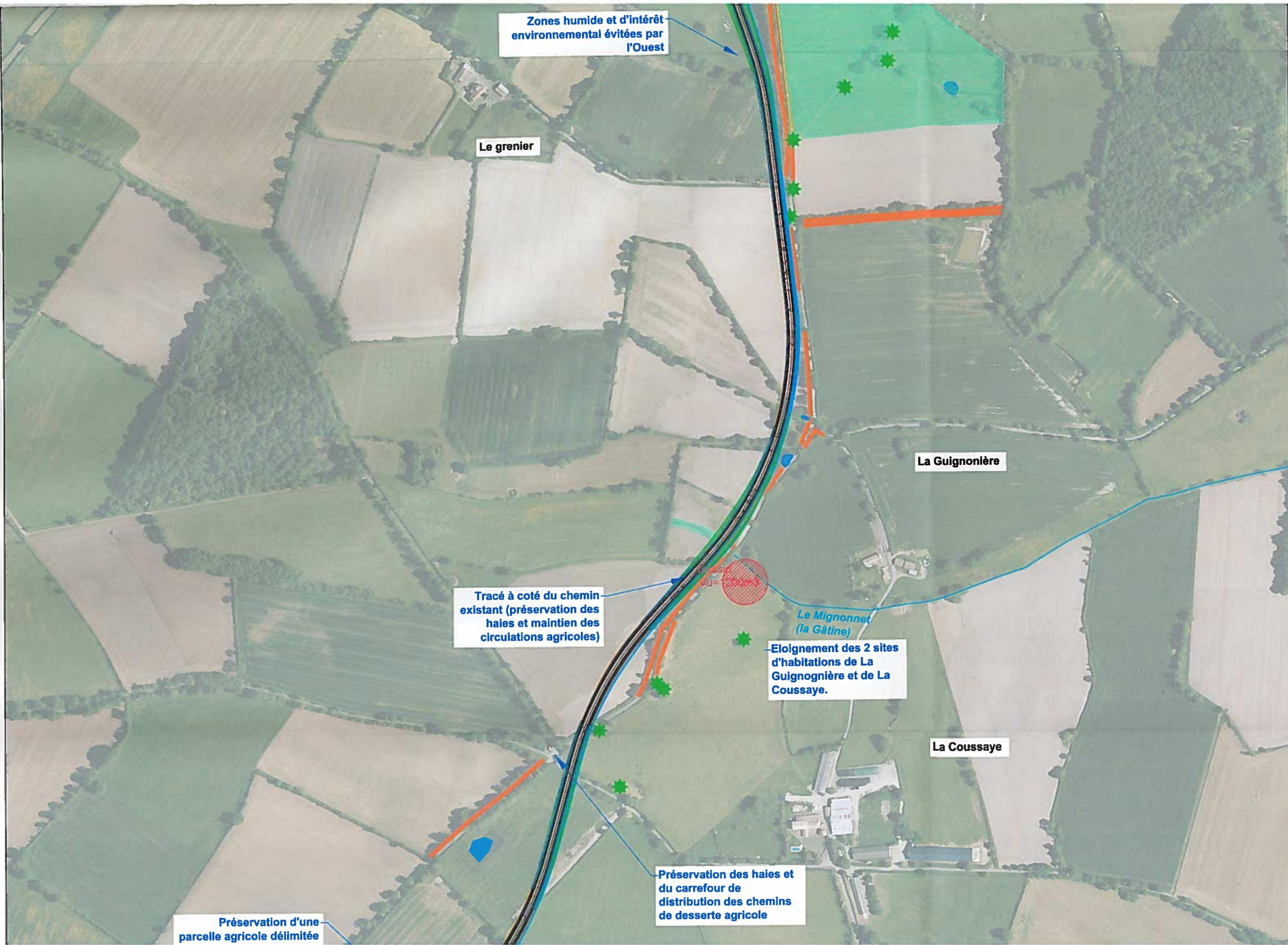
Eloignement des 2 sites  
d'habitations de La  
Guignonnière et de La  
Coussaye.

Le Mignonnet  
(la Gâtine)

La Coussaye

Préservation des haies et  
du carrefour de  
distribution des chemins  
de desserte agricole

Préservation d'une  
parcelle agricole délimitée



Appui sur le bois à l'Ouest  
(Espace Boisé Classé) pour  
préserver la forme de la  
parcelle agricole appartenant  
au département et qui servira  
pour des échanges



**LEGENDE (Enjeux Faune - Flore) :**

- Arbre saproxylophage remarquables
- Linéaire de haie à préserver
- Zone humide (critère flore)
- Mare à préserver

**LEGENDE (TRACE) :**

- Déblais
- Remblais
- Cunette (assainissement PF)
- Fossé de BVN
- Zone prévisionnelle d'implantation des bassins de traitement / écrêtement



**Département des Deux-Sèvres**  
Liaison RD 938 ter (Noirterre) - RD 725 (Faye-l'Abbesse) passant parGeay

**Ingénierie**  
**ARCADIS** Design & Consultancy for natural and built assets  
ARCADIS ESG  
Agence Nantes

Indice	Date	Description	Etabli	Vérifié	Appr.	Chef de projet : SBI	
G	06.12.2016	Modification tracé partie Sud	LPE	SBI	SBI	Echelle : 1/400	
Date d'impr. : 05/01/2017						Projet n° : FR0116-001249	
Fichier : J:\0117116-001249_CD78 - TRONCON RD93812_ETU_AVP3-CAO16-001249-AVP-00001-PLA-G01_Variantes.dwg						Page(s) : 16-001249-AVP-00001-PLA	
Proposition variante - 2016-12 - 06						G	

# Etat initial et enjeux provisoires

## Faune/flore



Etude d'aménagement d'infrastructures routières dans le Nord-Deux-Sèvres  
Liaison routière directe de Noirterre au site du CHNDS à Faye l'Abbesse

# Le déroulement des inventaires

Date	Conditions climatiques	Durée	Groupes recherchés	Personnes présentes
06/04/2016	T = 8°C ; N = 0/8 ; V = 5 km/h	1 journée	Oiseaux nicheurs, mammifères terrestres, amphibiens, insectes	Clément Fourrey
10/05/2016	T = 13°C ; N = 6/8 ; V = 2 km/h	1 journée et une soirée	Oiseaux nicheurs, mammifères terrestres, chiroptères, amphibiens, insectes, flore et habitats	Florence Foussard et Clément Fourrey
21/06/2016	T = 17°C ; N = 8/8 ; V = 5 km/h	1 journée et demie et une soirée	Oiseaux nicheurs, mammifères terrestres, chiroptères, amphibiens, insectes, reptiles, flore et habitats	Florence Foussard et Clément Fourrey
25/07/2016	T = 20°C ; N = 2/8 ; V = 0 km/h	1 journée et demie et une soirée	Oiseaux nicheurs, mammifères terrestres, amphibiens, reptiles, insectes, chiroptères	Clément Fourrey

## Aperçu du site

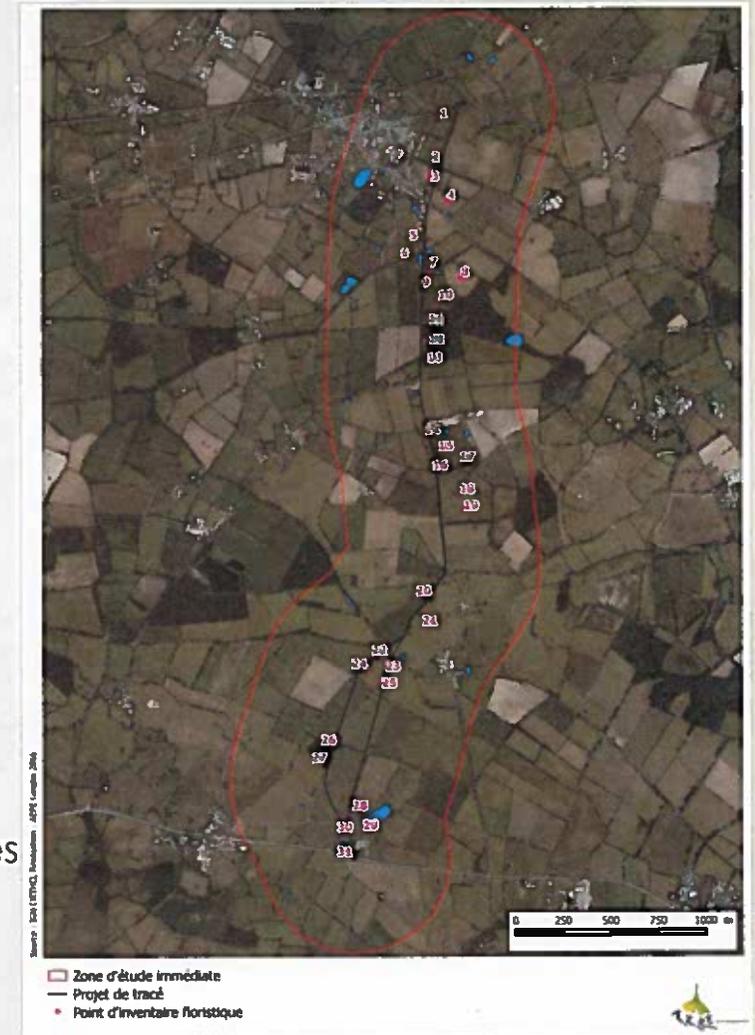


# La flore et les habitats

- 2 passages terrain d'inventaires sur une trentaine de points
- 147 espèces recensées dont 5 déterminantes pour les ZNIEFF en 79 : l'Achillée sternutatoire, la Ciboulette sauvage, la Campanule étalée, l'Oenanthe safranée, le Saule à oreillettes
- Aucun habitat d'intérêt communautaire identifié, dans l'état actuel des analyses
- Milieu bocager dense souvent **humide** (44 espèces déterminantes pour la caractérisation des zones humides)

Enjeux provisoires :

- Préservation des milieux humides, notamment les prairies
- Préservation du bocage



# Les insectes

- ▶ Quatre journées d'inventaire réalisées
  - ▶ 21 espèces de papillons de jour communes
  - ▶ 20 espèces de libellules communes dont **l'Agrion mignon et la Naiade aux yeux rouges inscrits sur la liste rouge régionale et déterminants ZNIEFF**
  - ▶ 5 espèces de coléoptères dont **deux espèces patrimoniales et protégées**
    - ▶ Recensement des arbres à cavités à fort potentiel d'accueil pour les saproxylophages



Lucane cerf-volant, AEPE-Gingko

Ann II Dir Hab



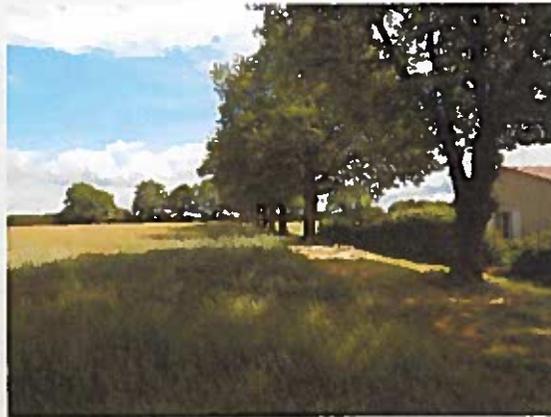
Grand Capricorne du chêne, AEPE-Gingko

Ann II/IV Dir Hab  
Protégé en France

- De nombreux chênes têtards sont utilisés par le Grand Capricorne

Cette espèce patrimoniale étant protégée, ces arbres constituent un habitat à **enjeu fort**

Une carte localisant les arbres à grand Capricorne du chêne a été réalisée. Ces arbres sont nombreux à être situés dans l'emprise du projet



Emergence de Grand Capricorne dans un chêne, AEPE-Gingko



Un maillage bocager favorable très dense sous emprise du projet (440 arbres recensés)



- Zone d'étude immédiate Faye l'Abbesse.
- Arbres à potentiel d'accueil pour les insectes saproxylophage
- Projet de tracé



- Zone d'étude immédiate Faye l'Abbesse.
- Arbres à potentiel d'accueil pour les insectes saproxylophage
- Projet de tracé



- Zone d'étude immédiate Faye l'Abbesse.
- Projet de tracé
- Arbres à potentiel d'accueil pour les insectes saproxylophage



# Les amphibiens

- ▶ 3 journées et 2 soirées d'inventaire réalisées
  - ▶ 8 espèces d'amphibiens
  - ▶ 6 espèces protégées en France, 3 d'intérêt communautaire et 3 déterminantes ZNIEFF

Enjeux provisoires :

- préservation des mares à amphibiens
- préservation des habitats terrestres et des couloirs de déplacement

Nom Français	Protection européenne	Protection nationale	Liste rouge France	ZNIEFF P-C
Grenouille verte	Ann V Dir Hab	Art5 Arr 19 nov 2007	NT	/
<b>Grenouille agile</b>	<b>Ann IV Dir Hab</b>	<b>Art2 Arr 19 nov 2007</b>	LC	/
Salamandre tachetée	/	Art3 Arr 19 nov 2007	LC	/
Triton palmé	/	Art3 Arr 19 nov 2007	LC	/
<b>Triton marbré</b>	<b>Ann IV Dir Hab</b>	<b>Art2 Arr 19 nov 2008</b>	<b>NT</b>	<b>oui</b>
Grenouille rousse	Ann V Dir Hab	Art5 Arr 19 nov 2007	NT	oui
<b>Rainette arboricole</b>	<b>Ann IV Dir Hab</b>	<b>Art2 Arr 19 nov 2007</b>	<b>NT</b>	<b>oui</b>
Crapaud commun	/	Art3 Arr 19 nov 2007	LC	/



Triton marbré, AEPE-Gingko



Triton palmé, AEPE-Gingko



Salamandre tachetée, AEPE-Gingko

Un réseau de mares conséquent sur la zone d'étude (63 pièces d'eau sur un secteur de 500m de part et d'autre du tracé)  
→ il sera nécessaire d'étudier le fonctionnement des populations locales d'amphibiens



■ Mares et étangs  
■ Section 1  
■ Zone d'étude immédiate

0 100 200 m



■ Mares et étangs  
■ Section 2  
■ Zone d'étude immédiate

0 100 200 m



■ Mares et étangs  
■ Section 3  
■ Zone d'étude immédiate

0 100 200 m



# Les reptiles

- ▶ 2 journées d'inventaire réalisées
  - ▶ 3 espèces de reptiles recensées
  - ▶ 2 espèces strictement protégées en France, 3 d'intérêt communautaire

Nom Français	Protection européenne	Protection nationale	Liste rouge France	ZNIEFF P-C
Lézard des murailles	Ann IV Dir Hab	Art.2 Arr 19 nov 2007	LC	/
Vipère aspic	/	Art.4 Arr 19 nov 2007	LC	/
Couleuvre d'Esculape	Ann IV Dir Hab	Art.2 Arr 19 nov 2007	LC	/

Enjeux provisoires :

- préservation des haies bocagères
- conservation des milieux particulièrement favorables aux reptiles comme les prairies naturelles permanentes et les lisières ensoleillées

# Les oiseaux

- 4 journées d'inventaire effectuées, 7 IPA répartis sur le site
- 70 espèces d'oiseaux recensées
- Cortège typique du bocage
- 11 espèces « patrimoniales » observées, quelques enjeux localisés pour certaines espèces nicheuses

Nom Français	Protection européenne	Protection nationale	Liste rouge France	ZNIEFF P-C
Alouette lulu	Ann I Dir Ois	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur LC Hivernant NA	Oui
Bécassine des marais	Ann IIA/IIIB Dir Ois	/	Nicheur EN Hivernant DD De passage NA	/
Bondrée apivore	Ann I Dir Ois	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur LC De passage LC	oui
Bouvreuil pivoine	/	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur VU Hivernant NA	/
Bruant jaune	/	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur NT Hivernant NA De passage NA	/
Epervier d'Europe	Ann I Dir Ois	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur LC Hivernant NA De passage NA	/
Faucon hobereau	/	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur LC De passage NA	oui
Grande Aigrette	Ann I Dir Ois	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur NT Hivernant LC	/
Cedricnème criard	Ann I Dir Ois	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur NT Hivernant NA De passage NA	oui
Pic noir	Ann I Dir Ois	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur LC	oui
Pie-grièche écorcheur	Ann I Dir Ois	Art.3 Arr 29 oct 2009	Nicheur LC Hivernant NA De passage NA	oui



Cédicnème criard, AEPE-Gingko



# Les mammifères terrestres

- ▶ 9 espèces observées en 4 journées d'inventaire
- ▶ 2 espèces protégées présentes : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe
- ▶ 1 espèce « quasi-menacée » selon la Liste Rouge Française : le Lapin de Garenne

## Enjeux provisoires :

- préservation des boisements et des nids d'Ecureuil roux
- maintien des corridors de déplacement du Hérisson d'Europe
- sauvegarde des Garennes

# Les chiroptères

- ▶ 3 soirées d'inventaire réalisées en mai, juin et juillet, 5 points d'écoute répartis sur le tracé, selon les enjeux liés à l'interception de la trame bocagère
- ▶ Pour le moment, 5 espèces protégées recensées
  - ▶ Analyse des sons des deux dernières soirées d'inventaire à finaliser
- ▶ 2 espèces particulièrement sensibles contactées : **la Barbastelle d'Europe et le Grand Rhinolophe**

Nom français	Protection européenne	Protection nationale	Liste rouge France (2009) ; odonate (2016)	ZNIEFF P-C
Pipistrelle commune	Ann IV Dir Hab	Art2 Arr 23 avril 2007	LC	/
<b>Barbastelle d'Europe</b>	<b>Ann II/IV Dir Hab</b>	<b>Art2 Arr 23 avril 2007</b>	LC	<b>oui</b>
Pipistrelle de Kuhl	Ann IV Dir Hab	Art2 Arr 23 avril 2007	LC	oui
Murin de Daubenton	Ann IV Dir Hab	Art2 Arr 23 avril 2007	LC	oui
<b>Grand Rhinolophe</b>	<b>Ann II/IV Dir Hab</b>	<b>Art2 Arr 23 avril 2007</b>	<b>NT</b>	<b>oui</b>

## Enjeux provisoires :

- préservation des corridors écologiques (haies, chemins et routes arborés)
- des habitats de chasse (prairies, zones humides)
- des lieux de repos (vieux arbres, bâtiments anciens)



Grand Rhinolophe, AEPE-Gingko

Enjeux provisoires (pressentis ou avérés)	Localisation	Mesures à mettre en place
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs prairies humides situées de part et d'autre de la route actuelle</li> <li>- Secteur humide en point bas actuellement sans accès carrossable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter le plus possible ces secteurs: décalage tracé, construction ouvrages d'art...</li> <li>- Prévoir des secteurs de <b>compensation</b> à proximité</li> <li>- Voir à conserver la <b>transparence</b> de la nouvelle voie</li> </ul>
Arbres à insectes saproxylopages	Présence de plusieurs centaines d'arbres de part et d'autre du tracé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter le plus possible la <b>destruction des arbres</b> accueillant des espèces protégées</li> <li>- Réduire au maximum l'emprise de la future voie pour éviter les arbres</li> <li>- Choisir le <b>côté à enjeu moindre</b> pour s'étendre en largeur</li> <li>- Habitat difficile à compenser si détruit</li> </ul>
Réseau de mares dense	Nombreuses mares situées juste à côté de la route actuelle sur tout le linéaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir dès maintenant des sites de compensation</li> <li>- <b>Transparence</b> pour la faune</li> </ul>
Arbres	Nombreux vieux arbres en bordure potentiel de la nouvelle voirie	- Prévoir <b>en amont</b> de la réalisation du tracé des élagages et réduction de houppier
Chiroptères	Activité importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Préservation des <b>corridors</b></li> <li>- <b>Gîtes estivaux</b></li> </ul>
Avifaune	Activité importante	-Préservation des corridors et <b>habitat</b>

La localisation des secteurs à enjeux provisoires (zones humides, arbres et haies remarquables, mares à enjeux)

→ Ces milieux sensibles pour la faune et la flore devront faire l'objet d'une attention particulière

